

L' ANGE GABRIEL,

JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE



SEPTIDI, 27 Nivôse, An VIII.

17 Janvier, 1800.

Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.
ARISTOT. l. 1. de Cælo.

Débarquement considérable dans le Morbihan. — Apparition de Sieyès à Paris, et son nouveau départ pour la campagne. — Nomination du général conseiller d'état Brune au commandement de l'armée de l'Ouest. — Nouvelles officielles d'Egypte. — Bruit général de la nomination du cardinal Bellisomi à la chaire pontificale. — Reflexions sur la lettre du ministre de la police, relativement au dîner des jacobins de Lyon. — Situation de l'intérieur. — Mouvemens des armées. — Nouvelles diverses. — Variétés.

Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Mouvemens des armées.

Un corps de huit à dix mille hommes de l'armée de l'archiduc Charles descend de la Souabe sur les bords du Mein; déjà le 19 deux régimens d'infanterie et 600 hussards avoient pris poste entre Francfort et Cassel. Trois bataillons de troupes de ligne mayençaises et un escadron de hussards se rendoient à la même destination. Les chasseurs de Spessert, qui sont les meilleurs miliciens de la levée en masse, devoient se réunir au corps autrichien qui se rassemble entre le Mein et la Nidda. D'un autre côté, l'on apprend que les troupes détachées de l'armée du prince Charles y ont été remplacées par deux régimens d'infanterie venant de la Bohême, ainsi que par 4 bataillons de croates. Plusieurs autres corps qui sont en marche de la Hongrie étoient attendus dans la Souabe. Les feuilles prussiennes elles-mêmes assurent que les espérances de paix s'évanouissent, et qu'on ne parviendra pas à s'entendre.

La Russie augmente décidément ses efforts pour soutenir la coalition. L'armée russe qui est dans la Bohême a commencé dès le 3 nivôse, à se concentrer pour se porter ensuite sur le Rhin; et on la passoit en revue après avoir distribué des pièces d'équipement, des habits et capottes fournis par l'Autriche. Après la revue, qui devoit durer quatre jours, il devoit y avoir quatre jours de repos; et c'est le 1er. janvier, 11 nivôse, que cette armée a dû s'ébranler par divisions, en partie d'Egra, en partie de Waldmenchen, pour se porter par le haut Palatinat vers la Franconie. Chaque jour une division de 3 à 4,000 hommes a dû se mettre en marche; et c'est à travers le village de Pegnitz, sur le territoire de Bareuth, que toute l'armée doit passer pour se rendre dans le bailliage Bambergois de Bottenstein: c'est entre Wurtzbourg et Aschaffembourg que l'armée doit se rassembler de nouveau pour marcher

au Rhin. La nouvelle armée russe qu'envoie Paul Ier. entrera, dit-on, en Bohême le 17 nivôse, pour suivre la même route que la première.

L'on apprend qu'en Italie, le général autrichien Klenau fait venir à lui des renforts, avant que de faire de nouvelles tentatives sur Gènes. Son quartier-général n'en étoit pas éloigné le 4 nivôse; il étoit à Recco, et 6000 hommes avoient passé ce jour-là même à Plaisance pour aller le rejoindre. Les français sont inexpugnables au passage de la Bocchetta: c'est ce qui paroît décider le général autrichien à pénétrer en force jusqu'à Gènes par la rivière du Levant, afin de forcer les français d'abandonner la Bocchetta et toutes les positions de l'Appenin ligurien. On avoit commencé les travaux pour le siège du fort de Gavi, mais la rigueur de la saison a forcé de les suspendre. Les français ont reçu des bâtimens chargés de grains; mais les anglais qui croisent sur les côtes de la Ligurie leur en ont enlevé plusieurs. La disette qui continue dans la rivière du Ponent fait augmenter la désertion.

Dans le Piémont, plusieurs mille hommes de troupes autrichiennes et piémontaises se sont avancés de Suze vers Venaux et Exilles. Les français ont un petit corps dans les environs de Cesana et Fénil. Leur garnison de Fenestrelles a été renforcée de 700 hommes. Un détachement français de 400 hommes garde le passage du col de Fenestrelles et de Piccarello.

Situation de l'intérieur.

En ouvrant à l'instant notre correspondance des départemens de l'Ouest, la morne tristesse qui tout-à-coup a couvert ces contrées se répand jusqu'à nous, et s'étendra sur tous les français que l'humanité n'a pas totalement abandonnés. Encore une fois elles vont être transformées en champ de bataille où des français combattront contre des français; et champ de bataille aujourd'hui, elles ne seront plus demain qu'un immense amas de ruines et un vaste cimetière. Depuis l'ouverture des conférences de Pouancé, nous mande-t-on du Morbihan en date du 16, nous nous livrions à l'espoir qu'elles seroient suivies d'une pacification solide. Toutes les nouvelles qui nous venoient d'Angers, de Rennes et de Nantes, s'accordoient à dire que les choses prenoient la meilleure tournure. Enfin, le 12, on nous marquoit que le traité étoit conclu à la satisfaction du général Hédouville; que ce traité venoit d'être envoyé par

un courrier extraordinaire au gouvernement pour être approuvé par lui ; et le 13, tout le monde regardoit la paix comme assurée. Cependant on ne concevoit pas pourquoi la division anglaise de six voiles de guerre, qui est depuis plusieurs jours dans la baie de Quiberon, mouillée dans l'excellente rade qu'on nomme *le Parc*, entre l'isle de *Houot* et celle de *Hédic*, continuoît, lorsque le tème le permettoit, de faire des débarquemens de munitions, de chevaux et même d'hommes, pour les royalistes. On savoit qu'un peu plus au large il y avoit 60 à 70 bâtimens anglais qui y étoient encore le 14, et qui portent certainement des troupes qu'on croit être des russes. Enfin, le 14 au matin, on apprend que tout étoit rompu, que les hostilités recommenceroient le 15. Peu après, le même jour, un courrier apporte la nouvelle que l'armistice est prolongée jusqu'au 25. Le soir du même jour, le général royaliste Georges, arrive de Pouancé à son quartier-général de Penhoët, près le bourg de Grandchamp, à trois lieues d'Auray, et aussitôt il donne l'ordre à la division qu'il commande en personne, et que l'on dit forte de 5 à 6,000 hommes, de se tenir prête à partir pour une route un peu longue. Effectivement, dans la nuit du 15 au 16, cette division est partie avec armes, bagages et canons, sans que les habitans du pays aient pu deviner quel chemin elle avoit pris. On savoit seulement qu'elle ne s'étoit point portée sur les côtes du Morbihan, et qu'il n'en restoit pas un seul homme dans les environs. Le courrier de Nantes, en passant dans le pays le matin même du 16, assura qu'il en avoit été de même de la division de Desol qui occupoit le territoire de la Roche-Sauveur ; il l'avoit subitement abandonné dans la même nuit. Ces déplacemens mystérieux et subits ont donné libre cours aux conjectures : à celles que la crainte faisoit malgré elle, l'espoir venoit aussi mêler les siennes. Quelques personnes pensoient que, par une suite du traité qu'on supposoit conclu à Pouancé, Georges conduisoit ses troupes aux frontières ; d'autres croyoient qu'on n'avoit voulu que dépayser ces divisions en les menant en Normandie, d'où l'on feroit venir celles qui y sont, dans le Morbihan et la Loire inférieure que celles-ci ont abandonné. Il est d'autant plus impossible de savoir rien des secrets de Georges, qu'il n'a point de secrétaire, qu'il donne ses ordres et fait ses dépêches lui-même. Ce jeune homme est impénétrable. Ses troupes ont pour lui un tel dévouement, qu'elles le regardent comme le plus brave, le plus loyal et le plus généreux des chefs de chouans ; les républicains même qui le connoissent, lui rendent cette justice.

L'on apprend d'ailleurs que le 19, les chouans qui occupoient la rive gauche de la Loire ont passé cette rivière sur des bacs le 19, près de la Roche-Bernard, et sont venus du côté de la rive gauche, pour suivre vraisemblablement la même destination que ceux dont nous venons de parler. Une demi-brigade républicaine de 3,000 hommes, partie de Nantes pour Vannes, a été obligée de s'arrêter par cette raison à la Roche-Bernard ; et le commandant Grosbon étoit parti de Guérande avec de l'artillerie pour protéger le passage des républicains.

Des nouvelles venues d'Ille-et-Vilaine servent à expliquer tous ces mouvemens sur lesquels les conjectures s'exerçoient avec une si juste inquiétude. Nous apprenons par des correspondances en cette partie, que le 18 il s'effectuait très-certainement à l'embouchure de la Vilaine, à 8 lieues de Redon, un débarquement d'anglais et de russes ; que les chouans avoient coulé bas plusieurs bateaux pour couper toute communication avec le Morbihan ; et que 3,000 républicains étoient retenus par des chouans à la Roche-Sauveur comme à la Roche-Bernard, pendant ce débar-

quement. Voilà donc les conjectures fixées. Près de 50 voiles, écrit-on, opèrent ce débarquement ; de toutes parts on réclame des secours : on a écrit à Nantes pour en avoir. Les républicains qui sont envoyés contre ces nouveaux ennemis, sont invités de se souvenir à la fois de Quiberon et de la Hollande.

Mais n'est-il pas à craindre qu'en même tems il ne s'opère des débarquemens semblables dans la baie de St.-Brieux. On écrit que les *mécontens* sont maîtres des communes maritimes, d'où ils ont chassé les douaniers ; qu'ils communiquent avec les anglais, et leur payent en grains, les munitions qu'ils en reçoivent ; qu'ils sont fortifiés, organisés, armés, en état de rassembler promptement 10 à 12,000 hommes, et d'attaquer avec succès St.-Brieux, et de favoriser un second débarquement sur les côtes du Nord.

Dans le département de Loir-et-Cher, ils font tous leurs efforts pour anéantir l'effet qu'a produit la proclamation des consuls. Ils réunissent leurs forces, entassent leurs munitions et font collecte d'argent, d'hommes et de chevaux. Ils y ont quatre caisses pour y recevoir les sommes que leur apportent ceux auxquels ils ont promis toute sûreté lors de la reprise des hostilités ; et ils distribuent de cet argent aux prêtres, qu'ils empêchent par-là de faire la promesse de fidélité à la constitution. L'esprit public est tellement détérioré dans ce département, qu'en plusieurs endroits, on y tient à honneur d'être appelé *chouan*.

Nonobstant ce que nous venons de dire, d'après nos correspondances précises, un journal qu'on soupçonne un peu ministériel, *les Hommes Libres*, affirme que des nouvelles certaines, arrivées hier au soir, s'accordent à promettre la pacification des départemens insurgés ; qu'il est vrai cependant que le Morbihan où Georges commande, résiste toujours ; et que cette pacification n'inspire pas assez de confiance pour négliger les mesures dont la perfidie anglaise fait un devoir au gouvernement. Les nouvelles de ce journaliste sont beaucoup trop vagues pour nous rassurer contre les faits positifs dont nous venons de rendre compte.

PARIS, 26 nivôse.

—Le journal officiel donne aujourd'hui la correspondance du premier consul avec l'Angleterre, et il dit qu'il n'en garantit pas l'authenticité. Qui donc pourroit la confirmer ou la démentir ? Mais il ne sauroit la nier.

—Sieyès a paru tout-à-coup à Paris pour déconcerter les conjectures ; il a même présidé le sénat conservateur le 24 ; et pour les faire renaître, il est encore reparti subitement le 25 pour la campagne.

— Les consuls ayant arrêté le 24, 1°. que le nom de l'armée d'Angleterre seroit changé en celui de l'armée de l'Ouest, et 2°. que le général Brune, conseiller-d'état, étoit nommé général en chef de cette armée ; qu'il partiroit sur-le-champ pour se rendre au quartier-général de cette armée et en prendre le commandement, le premier consul en donnant connoissance de cette nomination au conseil d'état, dans l'assemblée du 25, s'est exprimé à-peu-près dans ces termes : « Vous venez de fixer le régime des pays où la constitution est suspendue. Les pouvoirs étendus que le règlement institue, m'ont paru ne devoir être déposés que dans la main d'un *général-magistrat*. J'ai nommé le général Brune ; dans un moment, il va se rendre à sa destination ; bientôt il reviendra se placer parmi vous. Je donne avec plaisir cette marque de confiance et au conseil - d'état et au général Brune ; qui sans parler de ses services antérieurs, en a déjà rendu d'importans dans le conseil. »

Le général Brune a répondu : « Comme conseiller d'état, comme général, je suis flatté du choix du premier consul.

La tâche qu'il m'impose est pénible ; mais elle est utile , je m'y sou mets. Réunir les français, quel qu'ait été leur opinion passée ; combattre ceux que la raison n'a pu éclairer ; pardonner à l'égarémeut ; tels seront les principes de ma conduite. Mais je ne perdrai jamais de vue que la faiblesse est ennemie de la modération comme de la stabilité, et que c'est par elle que les républiques périssent. Que les hommes égarés de l'Ouest reviennent à la patrie ; mais qu'ils reviennent en enfans soumis ».

Le général Brune est parti aussitôt.

— Des nouvelles officielles d'Égypte sont arrivées en même tems que les couriers d'Angleterre. La colonie est dans la plus heureuse position, d'après les rapports du général Kleber, qui d'ailleurs mande que le 10 brumaire, le général Verdières a passé au fil de l'épée 3 mille turcs, dont Sidney Smith avoit protégé le débarquement. Huit cents seulement ont échappé à la mort, en demandant grâce et en se rendant prisonniers. Le point que les débarqués avoient choisi pour se retrancher, est situé entre la rive droite du Nil, la mer et le lac Menzalach. Verdières commandoit à peine mille hommes, et il n'a eu que 97 blessés et 27 morts. Cette victoire a procuré aux français un butin immense ; et un coup de vent vint fort à propos le 18 brumaire pour forcer les ennemis d'appareiller et de gagner le large.

— Le bruit est général à Venise que le cardinal Bellisomi, de Pavi, archevêque de Cesene, est nommé pape, et que l'on n'attend pour le proclamer que la ratification de la cour impériale. Le palais de la nonciature a été préparé pour loger le nouveau pape. On écrit de Rome que l'on a fait des réparations au palais Quirinal, que S. S. doit habiter, et qui a été fort dégradé pendant le régime républicain.

— On vit hier la lettre du ministre Fouché, relativement aux plaintes que le général Moncey, qui commande à Lyon, avoit fait sur un dîner de jacobins aux Brotteaux de la commune de Lyon ; un de nos journaux se permet sur l'indulgence de cette lettre, les réflexions suivantes :

» Nous ne pouvons partager entièrement l'opinion que le ministre de la police exprime dans cette lettre. Le dîner dont il s'agit paroît avoir été consacré à des imprécations contre Bonaparte, et à des déclamations contre notre nouvelle constitution. Le commandant de Lyon a fait son devoir en en informant le gouvernement, et nous ne voyons pas pourquoi on lui en fait un reproche. Les crimes d'une faction ne doivent pas faire fermer les yeux sur ceux d'une autre, et il n'est pas inutile de remarquer que depuis quelques jours on tente de ramener l'autorité à une sorte de complaisance pour les anciens bourreaux de la république. Le ministre a peut-être inattentivement signé cette lettre.

» Nous profiterons de cette occasion pour déclarer, que nous ne croyons pas qu'on persuade jamais à Bonaparte, que ses meilleurs amis et ses soutiens nécessaires sont ceux dont les chefs ont voulu l'assassiner à Saint-Cloud, et qui, depuis cinq à six ans, ne cessent de montrer, comme des complots contre la liberté, les principes sur lesquels repose l'ordre actuel.

Un autre journaliste ajoute à ces réflexions : « Il y a longtemps, dit-il, que l'on n'avoit relevé les erreurs de l'autorité avec autant de courage et sur-tout avec autant de décence. Il est certain que le rassemblement des Brotteaux, loin de devoir être abandonné à la surveillance tiède et incertaine des autorités secondaires, doit au contraire exciter toute la vigilance du commandant de Lyon, du ministre de la police, lui-même, et peut-être aussi celle du ministre de l'intérieur. Ce rassemblement d'hommes en horreur à

une cité qu'ils ont dévastée, à une population qu'ils ont décimée, mitraillée, puisqu'il faut le dire, étoit dirigé tout entier contre Bonaparte, contre les autorités nouvelles, contre la constitution que nous venons d'accepter ; et ce n'est pas quand le gouvernement manifeste la volonté de cicatrizer les plaies de la révolution, quand il s'efforce chaque jour de réparer les irréparables désastres de la terreur, qu'il faut se montrer indifférent sur la conduite et les tentatives des partisans de cet épouvantable système. Il nous semble d'ailleurs que la lettre du ministre de la police est peu encourageante pour le général Moncey, dont les talens et les services méritoient des égards que recommandoient plus particulièrement encore la confiance et l'amour des Lyonnais. En général, on se familiarise avec l'ingratitude envers les militaires : seroit-ce parce qu'on leur doit trop ?

VARIÉTÉS.

Sur le divorce.

La dépravation des mœurs est la plaie la plus incurable que la révolution ait faite à la France. Elle a bien moins encore pour principe le cours nécessaire des choses, que la volonté connue des désorganiseurs. Cette dépravation entroit dans leur plan comme un moyen infailible de détruire. En effet, pour porter aux anciennes institutions des coups plus assurés, il falloit auparavant rompre les liens qui unissoient entr'eux les membres de la famille ; rendre le père étranger à l'épouse, la fille à la mère, et les mettre perpétuellement en guerre les uns avec les autres. Du mépris des affections naturelles, sur lesquelles reposent le bonheur et la paix des familles, il n'y avoit qu'un pas au mépris des institutions civiles, religieuses et politiques. C'est de cette nécessité de corrompre pour détruire, que sont nées ces étranges dispositions de nos lois, qui assurent au fruit d'un penchant criminel, les mêmes avantages qu'à l'enfant de la femme honnête et chaste ; delà le droit oté au père de disposer d'une partie de ses biens en faveur du fils le plus respectueux ; delà enfin cette loi qui permet le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur.

Aujourd'hui que l'on sent la nécessité de reconstruire l'édifice social des ses premiers fondemens, on espéroit que de pareilles lois ne souilleroient plus le code civil. Quelques-unes, il est vrai, ont disparu ; mais on est étonné de trouver encore dans le nouveau projet une loi aussi antisociale que celle du divorce pour cause d'incompatibilité.

On ne se convaincra donc jamais que c'est une erreur de ranger le mariage dans l'ordre des contrats ordinaires ; que la jeune fille qui quitte sa famille pour prendre un époux se donne pour toujours, toute entière et sans réserve, à celui que son cœur a choisi ; que l'amour étant un sentiment exclusif, sa main repousseroit avec horreur l'homme indigne qu'elle soupçonneroit de vouloir rompre un jour la chaîne qu'elle se soumet à porter ; que les tendres fruits de cette union viennent encore en fortifier les nœuds ; enfin que la nature elle-même semble avoir sanctionné l'indissolubilité du mariage.

Ces idées si simples n'ont pas échappé sans doute à la pénétration des auteurs du nouveau code civil. Mais on seroit tenté de croire qu'ils n'ont adopté une disposition si contraire aux lois naturelles, que pour ne point se trouver d'accord avec une religion qui avoit consacré le même principe.

C'est à tort qu'on allègue en faveur du divorce l'autorité de l'exemple. Outre que cette manière de raisonner ne change pas la nature des choses, et ne rend point légitime

ce qui est nécessairement un mal en soi, il faut pour voir quel avantage on peut tirer de ces exemples, considérer les tems, les lieux et les choses.

Dans un pays semblable à l'ancienne Rome, où les deux sexes ayant entr'eux peu de communication, avoient par conséquent peu de moyens de se corrompre, où les femmes retirées dans l'intérieur de leurs maisons, faisoient leurs plus chères délices des occupations domestiques, où elles étoient inviolablement attachées à leurs époux par l'amour qu'elles portoient à leurs enfans; dans un tel pays, dis-je, le divorce avoit moins de dangers, son inconvenance naturelle étoit corrigée par l'austérité des mœurs.

L'usage fait en Angleterre ce que les mœurs faisoient à Rome. Le divorce y est admis; mais une femme, en perdant le nom de son époux, semble y perdre ses droits à la considération publique. Pour conserver encore de l'estime, il faut qu'elle s'exile du monde, des plaisirs et de la société. Si ses mœurs auparavant étoient innocentes, après le divorce elles doivent être austères, pour démontrer qu'elle n'a point cédé à un penchant criminel, mais à une indispensable nécessité. Ainsi, en Angleterre, le divorce trouve son correctif dans l'amour de la dissipation, et dans ce besoin de coquetterie qui semble être naturel aux femmes.

Dans les sociétés luthériennes le divorce n'est admis que pour cause d'adultère; encore, dans ce cas, le coupable est puni de mort, comme on peut le voir dans l'histoire et la législation de l'électorat de Saxe.

Ainsi, les exemples que l'on cite en faveur du divorce sont une preuve de ses inconvéniens, puisque par-tout où il est admis, le législateur a pris soin de placer dans les usages, les mœurs, ou les lois, le remède même à côté du mal.

Mais en France, quel obstacle la sagesse du législateur oppose-t-elle à la multiplicité des divorces? L'adultère n'est pas même rangé parmi les délits punissables. Après le divorce une femme jouit dans le monde de la même considération qu'auparavant. Le divorce même est un avantage pour elle; elle est plus indépendante, plus libre; elle est dégagée de la contrainte où la retenoit un époux; elle se se livre sans obstacle à tous les caprices du moment et de la mode, à toute la légèreté de son sexe. Sa réputation est son propre bien qu'elle dissipe à son gré sans être obligée de rendre aucun compte. Cette facilité de mœurs change les doux liens du mariage en une chaîne accablante. Les femmes montrent à la rompre le même empressement que les jeunes personnes avoient autrefois à prendre un époux, pour se soustraire à l'autorité de leurs parens. Aussi observe-t-on avec douleur que les trois quarts des demandes en divorce sont sollicitées et obtenues par les femmes.

Les lois et les usages n'offrent donc en France aucune garantie contre une institution si pernicieuse; et cependant où fut-elle jamais plus nécessaire? En France, les deux sexes toujours confondus, attirés l'un vers l'autre par les agrémens de la société, et pour ainsi dire toujours en présence, semblent être mutuellement conjurés contre leur innocence; l'unique occupation des femmes est de plaire, comme celle des hommes est de séduire. Dans tous les tems nos mœurs ont été bien éloignées de cette austérité si nécessaire pour attacher les époux entre eux et à leurs enfans; mais aujourd'hui la corruption est profonde, le vice marche le front levé, la honte est otée au scandale; le mariage n'est plus qu'une liaison passagère que le caprice forme et dissout. On étouffe jusqu'à la nature; l'amour des enfans n'est

plus un lien capable de retenir les époux. C'est dans un tel pays et avec de semblables mœurs qu'on proclame le divorce! C'est lorsque le besoin de resserrer les nœuds du mariage, de créer la famille, s'est fait par-tout sentir, que l'on conserve une loi qui tend à la détruire! On s'appuie sur des autorités. Rome pendant cinq cents ans ne vit point de divorce: Carvilius-Ruga, qui en donna le premier exemple, apporta-t-il encore pour cause la stérilité de sa femme, sans qu'une excuse si légitime effaçât le scandale aux yeux de Rome entière. Chez nous, au contraire, les divorces se multiplient d'une manière vraiment effrayante; et cependant il n'y a pas encore dix ans qu'une loi si désastreuse est en vigueur. Sommes-nous donc plus grossiers et plus difficiles dans notre amour-propre que ces anciens romains? Avons-nous dans le caractère quelque chose de plus incompatible avec les liens du mariage, que des hommes qui vivoient de rapines et de sang? La comparaison ne seroit pas à notre avantage. Ah! ne nous calomnions pas pour avoir le droit d'être dépravés! Ce n'est pas dans la nature ni dans l'antipathie de nos caractères, mais dans la corruption des mœurs, dans cette avidité de jouissances toujours nouvelles, qu'il faut chercher les causes de cette instabilité que nous voyons dans les mariages. Quand les choses sont arrivées à cette situation déplorable, c'est au législateur à appliquer un prompt remède, à moins qu'il n'aime mieux se rendre complice de la corruption.

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont invités à le renouveler de suite s'ils veulent n'éprouver aucun retard.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 25 nivôse.

Après la lecture du procès-verbal, on continue en comité secret la discussion du réglemant.

Nota. Il n'y a point eu de séance le 5 au tribunal.

Bourse du 26 nivôse.

Amsterdam	Gènes 4 f. o c.
Cour. 57 1/8 1/4	Livourne
Hambourg . . . 192	Bâle 1 p.
Madrid 7 f. 38 c.	Lausanne
Cadix 7 f. 38 c.	
Lyon pair 25 j.	Bordeaux . . . 112 pert. à v.
Marseille 112 p. 20 j.	Montpellier . . . pair. 25 j.
Rent. pr. 11 f. c.	Bon 11/4 f. 1/2 c.
Tiers con. 18 f. 50c.	Bons d'arrérage 94 f. 50 c.
Bons 213 1 fr. 2 c.	B. pour l'an 8. 66 f. c.
B. 314. o f.	
Café Martinique. 2 f. 85 c.	d'Anvers. 2 f. c.
S. Dominique . . 2 f. 55 c.	Savon de Marseille. 1 f.
Sucre d'Orléans. 2 f. 5 c.	Eau-de-vie 3/6. . 325 à 330 f

Spectacles du 27 nivôse.

- THEATRE DE LA REPUBLIQUE ET DES ARTS. Armide.
- THEATRE FRANÇAIS DE LA REPUBLIQUE. L'Abbé de l'Épée.
- FEYDEAU. Le Collatéral; le Petit Matelot.
- OPERA-COMIQUE. Don Carlos.
- MONTANSIER-VARIETES. Les Fausses Consultations; Jérôme Pointu; les Champs-Élysées; Pourcaugnac.
- JEUNES-ARTISTES. Le Petit Poucet; Pradon sifflé, battu et content.